

là, selon moi, la meilleure manière de sortir de l'impasse actuelle. Je tiens à dire qu'on a tenté énergiquement, par voie de négociations officieuses, de trouver ce que j'appellerais un moyen honorable de sortir de la situation vraiment très malsaine dans laquelle nous nous trouvons en ce moment.

M. Lewis: De se désengager.

L'hon. M. Fulton: Je ne parlerai pas de ces discussions qui n'avaient aucun caractère officiel et au cours desquelles personne ne s'est engagé. Voilà, sauf erreur, la situation. Je n'entrerai donc pas dans les détails. Je veux simplement signaler à la Chambre que de grands efforts ont été déployés en vue de mettre au point un moyen susceptible de résoudre nos difficultés, au moins pour le moment, et de reprendre les travaux de la Chambre. Alors, les débats reprendraient au moins leur cours normal.

Je le répète, je ne demande à personne de s'engager quant à la façon dont il voterait sur la motion. Ce que nous avons tenté de faire, nous autres de l'opposition conservatrice, a été de trouver un moyen d'exprimer notre désir de modifier les attributions de la Commission. Hier soir, nous avons formulé certaines propositions qui n'ont pas été acceptées. Nous exhortons maintenant le gouvernement à déférer l'affaire à un comité pour étude. Cela signifierait un retard de 48 heures, seulement. Il est possible que nous en arrivions à une entente. Sinon, le gouvernement aura au moins l'autorisation d'aller de l'avant.

J'espère que le premier ministre et les députés d'en face comprendront, même s'ils ne voient pas notre requête d'un bon œil—je ne vais pas raviver le débat et je veux donc choisir mes paroles avec soin—que dans une affaire sans précédent et tellement extraordinaire, entraînant quand même la présentation d'un rapport et l'énoncé d'un jugement sur la conduite de membres de la Chambre, les personnes en cause devraient avoir le droit d'examiner les attributions qui gouverneront l'enquête pour voir s'il est possible de s'entendre de part et d'autre. Voilà ce que nous demandons.

Nous demandons aussi l'occasion de nous prononcer maintenant sur cette proposition. Nous savons comme tout le monde—et je ne porte aucune accusation, ne fais aucune menace ni n'attache aucune condition—que cette façon de procéder ne peut durer. Mais nous pensons qu'il faut prendre tous les moyens convenables à notre portée pour trouver une méthode acceptable de sortir de cette impasse. Nous pensons que cette pro-

[L'hon. M. Fulton.]

position, convenable et logique, nous permettrait d'atteindre ce but.

On devrait sûrement, monsieur l'Orateur, s'assurer de l'opinion ou du sentiment de la Chambre à ce sujet en mettant la motion aux voix. J'espère donc que les députés d'en face retireront leurs objections exigeant une décision de votre part. J'ai dit sur quoi vous pourriez vous appuyer pour juger la motion réglementaire. Voyons donc si nous pouvons au moins trancher cette question pour trouver un moyen de revenir à l'ordre du jour et de poursuivre nos travaux.

M. Grégoire: J'aimerais poser une question au député de Kamloops. Supposons que la Chambre accepte la motion à l'unanimité, le député pourra-t-il nous assurer, une fois le vote pris et la motion approuvée ou rejetée, que les membres de son parti ne continueront point le débat? Peut-il nous en donner l'assurance?

L'hon. M. Starr: Nous ne pouvons parler en votre nom.

L'hon. M. Fulton: Je ne suis pas en mesure de donner cette assurance dans ces termes-là. J'ai parlé de pourparlers laborieux visant à trouver une porte de sortie honorable qui nous permettrait de nous libérer de ce processus. J'ai fait cette déclaration en toute sincérité. J'estime que cette assurance devrait être acceptée telle quelle. Je ne suis pas le leader de la Chambre, et je ne suis pas en mesure d'engager notre parti. J'estime avoir exprimé le sentiment et les désirs de notre parti s'il pouvait nous être permis de nous occuper de la motion.

M. Grégoire: Puis-je poser une question complémentaire? Je me fie à la parole du député de Kamloops. Pourrait-il demander au leader de son parti à la Chambre de nous donner l'assurance qu'immédiatement après le vote, le débat actuel sera clos et que les discours prendront fin?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, après la mise aux voix, nous passerons au *Feuilleton*. Je ne puis en dire davantage.

L'hon. John N. Turner (Saint-Laurent-Saint-Georges): J'invoque le Règlement. J'aimerais faire quelques remarques à Votre Honneur. En déclarant imparfaite la motion du député d'Edmonton-Ouest, vous atteindrez le même résultat. Si la motion est imparfaite et irrecevable, alors, d'après les remarques de divers coins de la Chambre, y compris celles du député de Medicine-Hat, la Chambre